

PROCÉDURES D'ÉVACUATION

1. Lorsque le signal d'alarme retentit sur votre étage :
 - a) Cessez tout travail;
 - b) Évacuez immédiatement l'immeuble en utilisant l'escalier de secours le plus proche;
 - c) Éloignez-vous de l'immeuble à une distance minimum de 100 mètres (300 pieds);
 - d) Ne retournez pas dans l'immeuble à moins d'en avoir été autorisé par les responsables des Services d'incendie de la ville ou par le chef de l'organisme de secours en cas d'incendie pour l'immeuble.
2. Lorsque le signal d'alerte retentit sur votre étage :
 - a) Cessez tout travail et ramassez vos effets personnels;
 - b) Rassemblez-vous près des hauts-parleurs et attendez les instructions;
 - c) La sonnerie retentira pendant au moins une minute avant que les opérateurs du système de haut-parleurs annoncent la cause de l'alerte et fassent savoir s'il est nécessaire d'évacuer l'immeuble.

N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS POUR ÉVACUER L'IMMEUBLE

8. ALERTE À LA BOMBE

Toute alerte à la bombe doit être prise sérieusement. Si une menace d'attentat à la bombe est reçue ou si l'on découvre un objet suspect, il incombera à l'autorité responsable de l'immeuble d'évaluer le danger qui menace la santé et la sécurité des occupants et de décider si l'immeuble doit être évacué. Vous serez informé de la situation au moyen du système de haut-parleurs de l'immeuble.

Responsabilités de l'employé

Il incombe à chaque occupant d'examiner visuellement son poste de travail lorsqu'on le lui demande. Cette inspection par les occupants permet de gagner du temps et peut sauver des vies en dispensant les équipes de contrôle d'alerte à la bombe d'examiner des locaux qui ne leur sont pas familiers. (Référence : *Manuel sur les alertes à la bombe, Protection civile Canada*, mars 1988).